



2000-7F

Annexe 6

RECOMMANDATION

concernant le chômage des jeunes dans la Grande Région

1. Le CPI estime qu'il faut prendre davantage de mesures pour lutter de manière ciblée contre le chômage des jeunes dans la Grande Région Sar - Lor - Lux - Rhénanie-Palatinat - Wallonie.
2. Le CPI est d'avis qu'une formation qualifiée sanctionnée par un diplôme constitue une bonne base pour éviter le chômage des jeunes. Il salue notamment tout effort en la matière comme celui de la Région Lorraine qui, en coopération avec les acteurs économiques et les administrations du travail, propose des formations aux jeunes sans diplôme professionnel ni brevet d'études.
3. Plus particulièrement, le CPI estime que tout pas visant à améliorer la formation et à optimiser la combinaison des modules de formation pratiques et théoriques sera prometteur. Dans ce contexte, il est également d'avis qu'il est utile que la France et la Belgique continuent leurs réflexions pour faire évoluer davantage un système de formation qui prévoit une alternance entre la formation en entreprise et la formation en école.
4. Le CPI recommande de saisir les chances offertes par la Grande Région pour obtenir des qualifications professionnelles et faire des expériences au niveau transfrontalier. Il souligne sa revendication de créer plus d'opportunités pour réaliser certains modules de formation au niveau transfrontalier et de mettre en place plus de mesures de formation initiale et continue à vocation transfrontalière.

5. Le CPI attache une importance particulière à sa revendication de faire évoluer davantage le multilinguisme dans la Grande Région. Il souligne que notamment les jeunes verront, à son avis, considérablement augmenter leurs chances sur le marché du travail s'ils parlent la langue de leur voisin.

6. Dans ce contexte, le CPI salue la conception d'un projet exemplaire mis au point par le Comité économique et social de la Grande Région qui propose un modèle pour créer un « Conservatoire culinaire dans la Grande Région » dont l'objectif est d'assurer une formation complémentaire des jeunes en profitant des chances offertes par la Grande Région en tant que région frontalière européenne.

Trèves, le 8 décembre 2000